

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents            | M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU, M. HAMMOUMI |
| Excusé(s) représenté(s)     | Mme PRADOUX, adjointe, par M. LAVENKA<br>M. BENECH, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE<br>M. PERCHERON, conseiller municipal, par M. PERRINO<br>M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme CANAPI<br>M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON<br>Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. MARCHAND                          |
| Excusé(s) non Représenté(s) | M. DEMAISON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Absent(s)                   | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Secrétaire de séance :      | Mme CANAPI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                         |     |
|---------------------------------------------------------|-----|
| . Nombre de Conseillers en exercice :                   | 33. |
| . Nombre de Conseillers présents :                      | 26. |
| . Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :               | 6.  |
| . Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) : | 1.  |
| . Nombre de Conseiller(s) absent(s) :                   | 0.  |
| . Date de la convocation : 30.09.2025                   |     |

---oooOooo---

N° 2025.53

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

**La séance continuant,**

**Le Maire expose au Conseil :**

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :
  - 2025.58 Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France dans le cadre de la Maison Sport Santé du Provins au titre de la prévention primaire pour la mise en œuvre de séances en activité physique adaptée.
  - 2025.59 Convention d'occupation des terrains et structure situés Cours aux bêtes avec la SARL VOL LIBRE pour l'organisation d'une volerie de rapaces et la présentation en public d'un spectacle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une durée de 3 ans. Montant du loyer : 21 051,02 €/an
  - 2025.60 Convention de parcelles de terres cultivables au lieudit « La Galmiche », vieux Chemin de Paris avec l'EARL DE LA CROIX. Montant du loyer : 79 €/an.
  - 2025.61 Convention avec LE CENTRE DE MUSIQUE MEDIEVALE DE PARIS pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul le samedi 7 juin 2025. Montant : 6 330 € T.T.C
  - 2025.62 Convention avec la COMPAGNIE LILOU pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 6 541,42 € T.T.C.
  - 2025.63 Convention avec l'association DANCERIES THIBAUD DE CHAMPAGNE pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 1 550 € T.T.C.
  - 2025.64 Convention avec le SYTRADEM concernant la redevance de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères.
  - 2025.65 Indemnisation au profit de Mme WRUCKA pour des dégâts occasionnés sur son véhicule par une bouche d'égout défectueuse. Montant : 194,80 €
  - 2025.66 Convention avec l'association GREEN WHEEL EVENTS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 4 471 € T.T.C.
  - 2025.67 Convention avec la Compagnie CREALID pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 4 470 € T.T.C.
  - 2025.68 Convention avec l'Office de Tourisme pour la vente des billets « Les Médiévales » des 14 et 15 juin 2025.
  - 2025.69 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre d'un appel à projet « Impact 2024 » au titre de la mise en œuvre de la Maison Sport Santé du Provinois.
  - 2025.70 Reprise d'une case de columbarium pour rétrocession à la Ville de Provins -Cimetière Ville Basse Ancien. Montant du remboursement : 367,16 €.
  - 2025.71 Convention avec le lycée Thibaut de Champagne pour la restauration des troupes et des organisateurs lors de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 8,50 € / repas.
  - 2025.72 Convention avec l'association AOUTA pour l'organisation d'animation lors du week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 6 100 € T.T.C.
  - 2025.73 Convention avec HEMPIRE SCENE LOGIC pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 2 194,63 € T.T.C
  - 2025.74 Convention avec la CCDP concernant les travaux de reprographie exécutés par les services de la ville. Le coût des prestations sera conforme aux tarifs votés par le Conseil Municipal.
  - 2025.75 Convention avec l'association LA MESNIE DE LA COMTE pour l'organisation d'animations durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025.
  - 2025.76 Convention avec l'association ASTA GRUPPO SBANDIERATORI DEL PATIO DI ASTI pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 4 700 € T.T.C.
  - 2025.77 Convention avec l'association LES FORGES DE LA BRUME pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 10 450 € T.T.C.
  - 2025.78 Convention avec l'association LES R'MONTEMPS » pour l'organisation d'animations durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 900 € T.T.C
  - 2025.79 Convention avec Mme BOUILLARD, diététicienne nutritionniste pour la mise en place d'un projet de deux ateliers « nutrition enfants » dans le cadre des actions de prévention santé menées par la Maison des Quartiers. Montant : 294,84 €.

- 2025.80 Convention avec l'association « LA MUSE » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 3 165 € T.T.C.
- 2025.81 Convention avec l'association « LA MUSE » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 1 500 € T.T.C.
- 2025.82 Convention avec l'association « ARMUTAN » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 14 et 15 juin 2025. Montant : 4 607,50 € T.T.C.
- 2025.83 Convention avec l'association « Scènes en Seine » pour l'organisation du spectacle « Une nuit d'hiver » le 10 décembre 2025 à la Maison des Quartiers dans le cadre des activités de la bibliothèque de la Maison des Quartiers. Montant : 300 €.
- 2025.84 Marché n°2025/05 avec la SASU ARGOS PROTEC concernant la sécurité des manifestations. Montant : 60 000 € H.T.
- 2025.85 Marché n°2025/09 avec la société SAS PAGOT concernant les travaux de voirie – programme 2025 – Lot 1 : aménagement d'un parking entre l'EPMS et la Déchetterie. Montant : 32 396 € H.T.
- 2025.86 Marché n°2025/09 avec l'Etablissement COLAS concernant les travaux de voirie – programme 2025 – Lot 2 : réfections des trottoirs. Montant : 81 610 € H.T.
- 2025.87 Marché n°2025/09 avec la société « EUROVIA » concernant les travaux de voirie – programme 2025 – Lot 3 : réfection des enrobés. Montant : 203 277,80 € H.T.
- 2025.88 Marché n°2025/09 avec l'Etablissement COLAS concernant les travaux de voirie – programme 2025 – Lot 4 : Première tranche COTE SAINT THIBAUT. Montant : 179 220 € H.T.
- 2025.89 Marché n°2025/09 avec la SAS PEPIN concernant les travaux de voirie – programme 2025 – Lot 5 : mise aux normes de certains abris bus. Montant : 11490 € H.T.
- 2025.90 Convention avec Mme PERILLIER pour la location du logement n°2 sis 3 rue Pierre Ypres. Montant du loyer hors charges : 551,17 €
- 2025.91 Convention avec PONY PRODUCTION pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul le 13 mai 2025. Montant : 4 061,75 € T.T.C.
- 2025.92 Demande de subvention auprès de la DRAJES dans le cadre de la campagne de subvention 2025 pour le fonctionnement de la Maison Sport Santé du Provinois.
- 2025.93 Convention avec la Société UCS pour l'organisation d'une animation musicale à Provins le 21 juin 2025 dans le cadre de la fête de la musique. Montant : 1 055 € T.T.C.
- 2025.94 Convention avec l'Agence N pour l'organisation d'une animation musicale le 21 juin 2025 dans le cadre de la fête de la musique. Montant : 1 139 € T.T.C.
- 2025.95 Contrat d'Infogérance informatique avec la société 2TC Technologies du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025. Montant l'astreinte : 99 € T.T.C./ jour.
- 2025.96 Bail commercial pour le lot n°1 de la Maison de l'artisanat et des produits dur terroir avec la SAS L'HAMBOURGEOISE à compter du 20 juin 2025. Montant du loyer : 2 100 € /mois.
- 2025.97 Tarifs des places de spectacles du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul pour la saison 2025-2026.
- 2025.98 Demande de subvention pour la mise en conformité du système d'assainissement auprès du Département de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- 2025.99 Marché n°2025/12/1 – 2025/12 avec la société « Mantes Véhicules Industriels » concernant l'acquisition de véhicules utilitaires benne – Lot 1 : véhicule neuf. Montant : 38 766,67 € H.T.
- 2025.100 Marché n°2025/12/2 avec la société « AUTO COMPTOIR » concernant l'acquisition de véhicules utilitaire benne – Lot 2 : véhicule d'occasion. Montant : 48 775,66 € H.T.
- 2025.101 Convention avec initiatives 77 dans le cadre du Chantier d'initiative locale « l'atelier des couturières de Provins 2025 ».
- 2025.102 Convention avec SICALINES SARL pour l'organisation d'un spectacle à la Médiathèque le 15 novembre 2025. Montant : 794,76 € T.T.C.
- 2025.103 Convention entre la Maison Sport-Santé du Provinois et l'association sportive amicale du foyer rural de Chalaute-la-petite dans le cadre de l'action « Club Sport – santé du Provinois ».
- 2025.104 Convention entre la Maison Sport-Santé du Provinois et l'association sportives Loisirs et rencontres dans le cadre de l'action « Club Sport-santé du Provinois ».
- 2025.105 Convention entre la Maison Sport-Santé du Provinois et l'association sportive « relaxation yoga Provins » dans le cadre de l'action « club sport-santé du Provinois ».
- 2025.106 Convention entre Maison Sport-Santé du Provinois et l'association sportive ENER'GYM dans le cadre de l'action « club sport-santé du Provinois ».

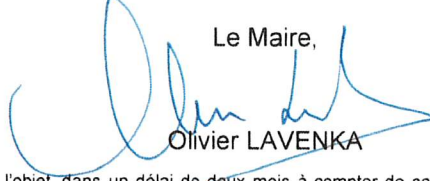
- Il convient d'en informer l'Assemblée Municipale en application de l'article 111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703792-20251008-DEL-2025-53-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception en préfecture : 10/10/2025

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité (32 voix "pour") :**

- ⇒ De ce compte rendu,
- ⇒ Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

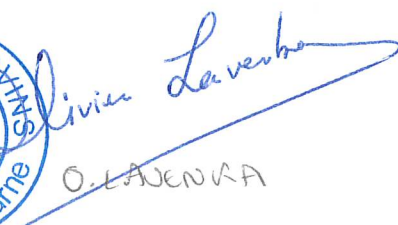
**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,  
  
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte déclaré exécutoire après affichage le 10.10.2025

réception à la Sous-Préfecture de Seine et Marne, le 10.10.2025

  
  
O. LAVENKA